

Exemple 2: classement partiel d'une parcelle en zone constructible, parcellisation, vente. L'exploitation agricole n'est pas une entreprise agricole au sens de la LDFR.

État de fait analogue à celui de l'exemple 1, mais l'exploitation agricole **n'est pas** une entreprise agricole au sens de la LDFR.

Questions:

1. Quelles sont les conséquences fiscales au moment du classement ?
2. Quelles sont les conséquences fiscales de la parcellisation ?
3. Quelles sont les conséquences fiscales de la vente en 2013 ?

Réponses:

Les réponses sont **les mêmes que pour l'exemple 1.**